



SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



Référentiel de données sensibles du Système d'information sur la nature et les paysages de La Réunion (SINP 974)

Version 1.4.0





Résumé

Dans le cadre du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), chaque région doit formaliser les **règles de diffusion au grand public des données sensibles** dont la diffusion pourrait porter atteinte à la biodiversité.

Ce référentiel de données sensibles doit trouver l'équilibre entre deux principes :

- la non diffusion d'informations sur la biodiversité peut conduire à sa destruction par méconnaissance des enjeux ;
- la diffusion de données sur certaines espèces peut faciliter leur prélèvement, dérangement... par des personnes mal intentionnées.

Pour l'élaborer, le guide méthodologique élaboré par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) préconise :

1. dans un premier temps d'**identifier les espèces dont la diffusion des données est potentiellement sensible**. Il s'agit d'espèces menacées, sujettes à risques d'atteinte directe et pour lesquelles la diffusion d'informations précises peut augmenter les risques d'atteinte ;
2. dans un second temps de **définir les conditions** dans lesquelles des données d'observations de ces espèces sont sensibles (précision géographique, statut biologique des espèces, âge de la donnée...)

Les **pôles thématiques** du SINP 974 ont été consultés en 2017 pour fournir une contribution par groupe taxonomique, complétée en 2018 par une prestation sur le groupe des poissons et macro-crustacés d'eau douce. Ces contributions ont été agrégées par la DEAL et ont fait l'objet d'une consultation du CSRPN. Le référentiel traite à ce jour les **groupes taxonomiques** suivants :

- flore vasculaire
- reptiles
- amphibiens
- oiseaux
- chiroptères
- cétacés
- insectes
- arachnides
- poissons d'eau douce
- macro-crustacés d'eau douce

Sur les 6 179 espèces et sous-espèces connues à La Réunion pour ces groupes, **1 119 (18%) font l'objet d'une diffusion adaptée de leurs données** pour le grand public, par floutage à la maille de 2 ou 10 km de côté ou au département.

Pour les groupes taxonomiques non encore traités, il est préconisé d'appliquer par défaut un **floutage préventif** à la maille de 2 km de côté dans l'attente du complément du référentiel.

Le référentiel de données sensibles est **utilisé dans la plate-forme régionale SINP Bourbonica** pour gérer les modalités de diffusion des données au grand public.

A terme, il doit être complété pour l'ensemble des groupes taxonomiques, ainsi que pour les habitats naturels et l'inventaire du patrimoine géologique. Sa **révision** est prévue tous les deux ans.



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V 0.4	21/06/17	Version soumise pour avis du CSRPN
V 1.0.0	19/04/18	Version consolidée après avis du CSRPN
V 1.1.0	21/08/18	Version intégrant Taxref 11 et quelques corrections
V 1.2.0	26/09/18	Version intégrant les poissons et macro-crustacés d'eau douce et quelques compléments
V 1.3.0	16/04/19	Version intégrant Taxref 12 et des compléments sur les roussettes
V 1.4.0	13/05/20	Version intégrant des modifications relatives aux roussettes et au tuit tuit

Le détail des modifications apportées à chaque version figure en Annexe 7 : Historique des changements apportés entre les différentes versions du référentiel.

Rédacteurs

Nicolas Laurent (SEOR), Mickaël Sanchez (NOI), Frédéric Picot (CBNM), Guillaume Cottarel (Globice), Claire Jean (Kélonia CEDTM), Gildas Monnier (GCOI), Laëtitia Faivre (Océa Consult'), Pierre Valade (Océa Consult'), Valentin Le Tellier (DEAL de La Réunion, coord.).

Validation

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de La Réunion a émis plusieurs avis successifs sur le référentiel de données sensibles au fur et à mesure de son élaboration (avis n° 2017-08 du 24/07/2017, avis n° 2017-14 du 05/10/2017 et avis n° 2018-06 du 28/09/2018 et avis n° 2019-19 du 19/12/2019). Ces avis sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-du-csrpn-par-annee-r169.html>.

Diffusion

Diffusion au grand public sur le portail du SINP 974 <http://www.naturefrance.fr/la-reunion/referentiel-de-sensibilite>.

Citation recommandée

Collectif, 2020. Référentiel de données sensibles du Système d'information sur la nature et les paysages de La Réunion (version 1.4.0). Rapport pour le SINP 974, 19 p. + 6 annexes.



Table des matières

1. Pourquoi un référentiel de données sensibles ?.....	5
2. Méthode d'élaboration pour les taxons.....	6
2.1. Méthode nationale.....	6
2.2. Application à La Réunion.....	7
2.3. Résultats.....	8
2.4. Perspectives.....	12
Annexe 1 : Détail de l'analyse pour la flore vasculaire.....	13
Annexe 2 : Détail de l'analyse pour les poissons et macro-crustacés d'eau douce.....	14
Annexe 3 : Liste des taxons aux données potentiellement sensibles.....	15
Annexe 4 : Liste des autres taxons examinés (aux données non sensibles).....	16
Annexe 5 : Carte des lieux de fréquentation du public.....	17
Annexe 6 : Zones de sensibilité de <i>Pteropus niger</i>	18
Annexe 7 : Historique des changements apportés entre les différentes versions du référentiel.....	19



1. Pourquoi un référentiel de données sensibles ?

Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) définit les données sensibles (DS) comme les données, visées à l'article L. 124-4 §8 du code de l'environnement, **dont la consultation ou la communication porte atteinte à la protection de l'environnement.**

En matière d'information sur l'environnement, **la règle est la diffusion.** Le **principe de précaution** est interprété dans le sens de la diffusion, à savoir faire connaître où sont les éléments remarquables pour qu'ils soient pris en compte dans les aménagements et autres activités, plutôt que détruits par méconnaissance. Les exceptions sont à justifier et c'est ce qu'on appelle les « données sensibles ».

Le protocole national et la charte régionale du SINP prévoient que les données élémentaires d'échange (DEE) estampillées « sensibles » fassent l'objet

- d'une **diffusion spécifique au grand public** ;
- d'une **diffusion sans floutage aux adhérents** du SINP.

Le référentiel de données sensibles a donc pour objectif de **fixer un seuil minimal en deçà duquel des DEE ne doivent pas être diffusées (au grand public).** Cela prend tout son sens pour les données publiques dont la précision ne peut normalement pas être dégradée avant diffusion au grand public, sauf cas de donnée sensible (par exemple pour les données des réserves naturelles, des PNA).

A La Réunion, ce référentiel est mis en œuvre pour la diffusion des données au grand public sur la plateforme régionale SINP Borbonica (www.borbonica.re)

Ce référentiel a également pour objectif d'**homogénéiser les pratiques en termes de diffusion des données** d'observations naturalistes quel que soit le cadre dans lequel ces données sont acquises.



2. Méthode d'élaboration pour les taxons

2.1. Méthode nationale

Le référentiel des données sensibles de La Réunion a été élaboré à partir de 2017 en suivant le **guide méthodologique rédigé par le MNHN** en 2014 (Touroult et al., 2014. Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP. Guide technique. Rapport pour le SINP, rapport MNHN-SPN 2014-27, 26p. + annexes).¹

Il propose de procéder en deux étapes en examinant

- dans un premier temps le **caractère potentiellement sensible de la diffusion des données pour certains taxons**. On parlera dans ce document de « taxons potentiellement sensibles », ce terme ne portant que sur le risque qu'il peut y avoir à diffuser l'information relative à cette espèce et pas sur sa sensibilité écologique telle qu'utilisée pour la définition des ZNIEFF par exemple ;
- puis dans un second temps le **caractère sensible des observations associées à ces taxons**.

Trois critères doivent être remplis simultanément pour pouvoir qualifier une espèce de potentiellement sensible, selon le schéma de décision suivant :

Critères et questions relatifs à la qualification de l'espèce	Conclusion sur la sensibilité potentielle de l'espèce	
Critère A : Risque d'atteinte volontaire dans la région ou dans un même contexte	Si oui	Si non
A-1) L'espèce est-elle sujette à atteinte directe de type prélèvement ou dérangement (comestible, collection, utilisation médicinale, industrielle, photographie, commerce, chasse, pêche, horticulture, destruction volontaire...) ?	Passer à la question suivante	Pas sensible
A-2) Y-a-t-il des cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ?	Passer au B)	Cas à débattre
Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce	Si oui	Si non
B-1a) Si l'espèce figure sur une liste rouge régionale ou nationale (voire Européenne ou mondiale le cas échéant) selon la méthodologie UICN : est-elle dans une des catégories VU, EN, CR ⁵ , (sauf cas particulier de déclin d'une population encore répandue = non sensible) ? ou	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-1b) S'il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné, (ou que l'espèce a été évaluée DD ou NT par la liste rouge) : [^] l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional ⁶ ou/et [^] L'espèce est fragile par sa démographie faible	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-2) L'espèce n'est pas particulièrement menacée mais son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement.	Cas à débattre et à traiter via la liste habitats	Pas sensible
Critère C : Effet de la diffusion de l'information (La disponibilité de l'information augmente-elle le risque ?)	Si oui	Si non
C-1) L'information de localisation est-elle de toute façon déjà disponible de façon simple pour toutes les stations connues à ce niveau de précision pour ceux que ça intéresse (sites internet, publications, forum) ?	Pas sensible	Passer à la question suivante
C-2) L'espèce est-elle facilement trouvable (ou accessible) sur le terrain, pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce ?	Potentiellement sensible (voir éléments de contexte)	Cas à débattre
Passer au tableau suivant		

¹ Ce guide est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/sinp_guide_technique_donnees_sensible_v1_avril_2014.pdf.



Puis, pour les espèces potentiellement sensibles, ces **critères additionnels** doivent être vérifiés pour déclarer une donnée sensible :

Éléments complémentaires et contextuels (sensibilité conditionnelle) relatifs à la donnée	Si vérifié	Si non
Grain spatial limite de la sensibilité de la DEE. [= grain possible de diffusion] À préciser par espèce : commune ou maille 10x10 km et/ou zonage (ZNIEFF, Natura 2000, réserve, APPB), voire département pour les cas exceptionnels les plus sensibles.	Passer à la question suivante	Pas sensible
Périmètre géographique sur la sensibilité : entité administrative (département par exemple), ou biogéographique de sensibilité. Peut aussi concerner uniquement les nouvelles localités.	Passer à la question suivante	Pas sensible
Durée temporelle de sensibilité après la date d'observation. Exemple 1 an, 5 ans, 10 ans, 20 ans	Passer à la question suivante	Pas sensible
Autres informations éventuelle du standard de DEE constituant la sensibilité. Par exemple : colonie de reproduction, frayère, nidification (selon version du standard en vigueur).	Sensible	Pas sensible

Ces critères doivent être suffisamment « codables » dans les bases de données du SINP pour permettre facilement l'attribution d'un niveau de sensibilité à chaque donnée. Dans le doute, par exemple concernant le statut biologique d'une observation d'espèce sensible en phase de reproduction, le principe de précaution conduira à considérer comme sensible la donnée concernée.

2.2. Application à La Réunion

Les **pôles thématiques** du SINP 974² ont été consultés en 2017 pour fournir une contribution par groupe taxonomique. Ce travail a été complété par une prestation confiée au bureau d'études Océa Consult³ en 2018 sur la thématique des poissons et macro-crustacés d'eau douce³. L'ensemble a été agrégé par la DEAL et a fait l'objet d'une consultation du CSRPN.

Le référentiel traite à ce jour les groupes taxonomiques suivants (nom des contributeurs entre parenthèses) :

- flore vasculaire (CBNM)
- reptiles (NOI et Kélonia - CEDTM)
- amphibiens (NOI)
- oiseaux (SEOR)
- chiroptères (GCOI)
- cétacés (Globice)
- poissons d'eau douce (Océa Consult')
- macro-crustacés d'eau douce (Océa consult')
- insectes (UMR PVBMT)
- arachnides (UMR PVBMT)

Les grands principes suivants ont été suivis pour l'analyse :

- le socle de départ des espèces à analyser est constitué des **taxons menacés** (liste rouge régionale UICN lorsqu'elle existe), ou des taxons **indigènes** pour la flore vasculaire, les insectes et arachnides et les poissons et macro-crustacés d'eau douce ;
- le rang taxonomique analysé est **l'espèce, la sous-espèce ou dans de rares cas la variété** ;
- l'évaluation des risques d'atteinte se base lorsque c'est possible sur des **retours d'expérience** attestant la réalité de ces atteintes ;
- les **espèces disparues** de La Réunion sont prises en compte lorsqu'elles sont susceptibles d'être redécouvertes (Scinque de Bouton, etc.) ;

² <http://www.naturefrance.fr/la-reunion/poles-thematiques>

³ Dans le présent rapport, ce « taxon » groupe les espèces vivant en eau douce des familles suivantes : Atyidés, Palaemonidés, Sesamidés, Varunidés et Portunidés



- les **interactions entre groupes taxonomiques** sont à prendre en compte autant que faire se peut (ex : relations plantes/insectes).

Vu les dimensions de La Réunion, les **modalités de floutage prévues au niveau national ont été adaptées en accord avec les partenaires locaux**. Ainsi, les différents niveaux de floutage proposés sont repris dans le Tableau 1. Par rapport à la méthode nationale, le code de sensibilité « m02 » (maille 2km, département) a été ajouté, en cohérence avec les dispositions de la charte du SINP974.

Code de sensibilité	Définition
0	Donnée non sensible (pas de floutage)
m02	Maille 2 km, département
1	Maille 10 km, espace naturel, commune, ZNIEFF, département
2	Maille 10 x 10 km, département
3	Département seulement
4	Aucune diffusion (cas exceptionnel)

Tableau 1: Différents niveau de sensibilité retenus

L'application de ces règles conduira lors de la diffusion au grand public à **remplacer la localisation précise des observations sensibles par une information de rattachement** aux mailles géographiques ou autres espaces tels que définis dans le tableau.

Il a été vérifié sur les espèces les plus sensibles que la diffusion floutée ainsi réalisée **ne permet pas par recoupement de déduire** la localisation précise des données (par exemple en recoupant les mailles sur lesquelles les taxons et les espaces naturels, les ZNIEFF et les communes sont annoncés comme présents).

Ces règles de floutage sont mises en œuvre **dans la plate-forme régionale SINP Borbonica**, et utilisées pour le floutage sur la plate-forme nationale SINP qui ne permet a priori pas de diffusion plus précise qu'à la maille de 10 km de côté.

Concernant la taxonomie, les principes suivants sont proposés pour le calcul de la sensibilité des données :

- un **descendant taxonomique reçoit le même niveau de sensibilité** que son ascendant. En revanche ce niveau de sensibilité n'est pas propagé vers les ascendants, sauf pour les espèces qui sont les seules représentantes du genre à La Réunion, ou les sous-espèces qui sont les seules représentantes de l'espèce à La Réunion.
- un **synonyme reçoit le même statut** que le nom de référence.

Enfin, par mesure de précaution, :

- pour les **groupes taxonomiques non encore traités**, un **floutage préventif** à la maille de 2 km de côté est appliqué par défaut dans l'attente du complément du référentiel ;
- pour les groupes déjà traités : après l'import d'un jeu de données dans Borbonica, la sensibilité des données relatives à des **taxons ne faisant pas encore l'objet d'observations** dans Borbonica est discutée avec les têtes de réseau en vue d'un éventuel ajout au référentiel si la sensibilité de cette espèce n'a encore jamais été évaluée..

2.3. Résultats

Les résultats détaillés sont repris dans les annexes :

- *Annexe 1 : Détail de l'analyse pour la flore vasculaire*
- *Annexe 2 : Détail de l'analyse pour les poissons et macro-crustacés d'eau douce*
- *Annexe 3 : Liste des taxons aux données potentiellement sensibles*
- *Annexe 4 : Liste des autres taxons examinés (aux données non sensibles)*



Le nombre d'espèces sensibles par groupe taxonomique déduit de l'application de la méthode est repris de manière synthétique dans le Tableau 2.

Groupe taxonomique	Nombre total taxons REU*	Nombre taxons détaillés	Nombre taxons aux données sensibles	% taxons Aux données sensibles	Nombre taxons ajoutés***
Flore	2 606	1 010	96	4%	11
Cétacés	28	-	0	0%	0
Chiroptère	5	4	4	80%	3
Mammifères terrestres non volants	21	-	0	0%	0
Oiseau	165	16	10	6%	9
Amphibiens	2	-	0	0%	0
Reptiles	39	8	5	13%	5
Insectes et arachnides	3 218	991	990	31%	157
Poissons d'eau douce	77	37 **	10	13%	2
Crustacés d'eau douce	18	14**	4	22%	0
Total Résultat	6 179	2 029	1 119	18%	187

* D'après TAXREF v12 (taxons de rang espèce ou sous-espèce présents à La Réunion ou y ayant été présents autrefois) pour la faune et l'Index des trachéophytes de La Réunion (version 2017-01) pour la flore (espèces et sous-espèces seulement, présentes à La Réunion : Rang =30, 31, 40 ou 42 ; distribution générale contient 'B')

** Des propositions de modification de Taxref ont été formulées

*** Taxons de rangs sous-espèces, espèces, ou genres

Tableau 2: Résultat de l'analyse de la sensibilité des données pour chaque groupe taxonomique

Pour les groupes taxonomiques suivants **aucune espèce n'est proposée** potentiellement sensible :

- cétacés : groupe concernant des individus mobiles ;
- amphibiens : groupe ne contenant que des espèces exotiques non menacées ;
- mammifères terrestres non volants : groupe ne contenant que des espèces exotiques non menacées.

Pour la flore vasculaire, une analyse détaillée a été réalisée sur la base des informations de l'index des trachéophytes de La Réunion⁴.

Pour les insectes et les arachnides, les connaissances étant à ce jour lacunaire, la quasi-intégralité des taxons indigènes ont été considérés comme sensibles par mesure de précaution.

La répartition des taxons potentiellement sensibles par groupe taxonomique est précisée dans l'illustration 1.

4 BOULLET V. et al. coord. 2017. – Notice de l'Index de la flore vasculaire de la Réunion – Version électronique 2017.1 (mise à jour du 19 janvier 2017). Conservatoire Botanique National de Mascarin, Saint-Leu (Réunion), format numérique PDF, 21 p.



Répartition des taxons potentiellement sensibles par groupe taxonomique

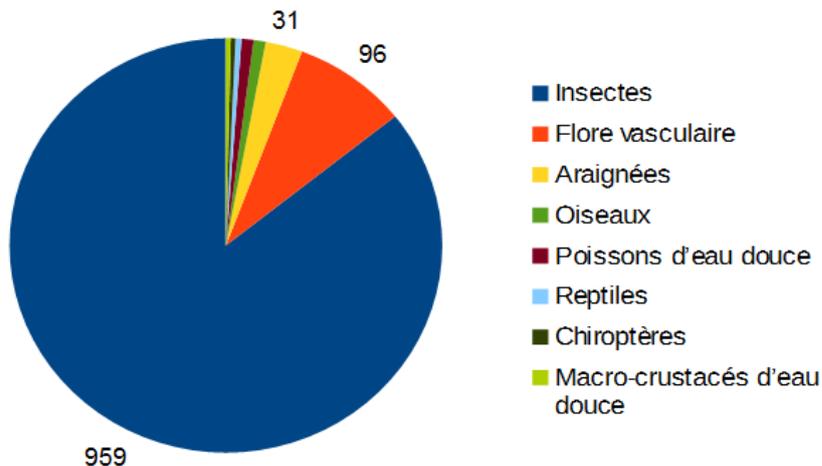


Illustration 1: Répartition des taxons potentiellement sensibles par groupe taxonomique

La grande majorité des taxons concernés sont des espèces (voir Tableau 3).

Groupe taxonomique	Espèces	Sous-espèces	Variétés
Insectes	909	49	1
Flore vasculaire	81	4	11
Araignées	31		
Oiseaux	10		
Poissons d'eau douce	9	1	
Reptiles	5		
Chiroptères	4		
Macro-crustacés d'eau douce	4		
Total	1 053	54	12
%	94%	5%	1%

Tableau 3: Répartition des taxons potentiellement sensibles par rang taxonomique



Le bilan des niveaux de floutage retenus pour les taxons potentiellement sensibles est repris dans le Tableau 4 :

Groupe taxonomique	m02	2	3	4	Total
Flore vasculaire	0	96	0	0	96
Chiroptère	2	2	0	0	4
Oiseau	8	2	0	0	10
Reptile	3	2	0	0	5
Insectes et arachnides	0	990	0	0	990
Crustacés d'eau douce	3	0	1	0	4
Poissons d'eau douce	0	10	0	0	10
Total	16	1 102	1	0	1 119
Total (%)	1%	98%	0%	0%	100%

Tableau 4: Niveaux de sensibilité par groupe taxonomique

De manière générale, il est important de noter que **toute observation précise d'un taxon potentiellement sensible n'est pas sensible pour autant**, certains critères spécifiques étant parfois nécessaires pour que la donnée soit sensible (ex : donnée de gîte, de reproduction, nouvelle donnée d'une espèce considérée comme disparue, proximité d'un sentier de randonnée ou fréquenté par le grand public...). Cela est illustré dans l'illustration 2 et le Tableau 5 ci-dessous.

Evaluation de la sensibilité d'une donnée

Nombre d'espèces par modalité

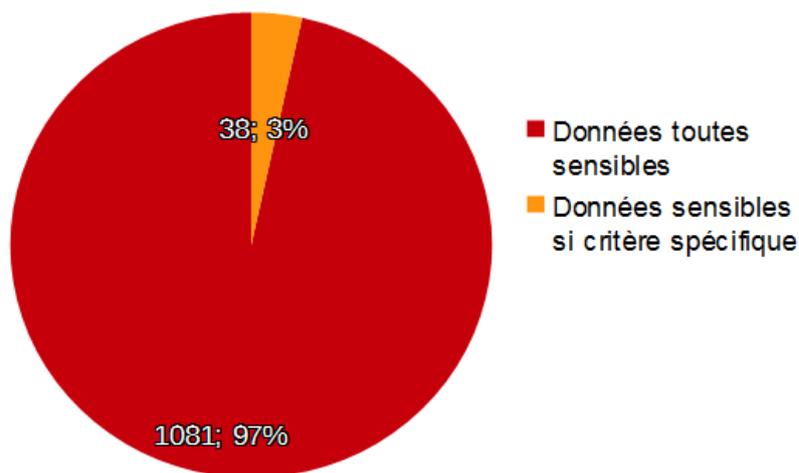


Illustration 2: Conditions de sensibilité d'une donnée



Critère	Détail	Nombre de taxons
Toutes les observations	Toutes les observations sont sensibles	1 082
Observations de moins de 1 an	Les observations datant de moins de 1 an sont sensibles	11
Observations à proximité d'un sentier de randonnée ou lieu de fréquentation du public	Les observations situées à proximité d'un sentier de randonnée ou lieu de fréquentation du public sont sensibles	9
Sites de reproduction	Les observations d'individus sur des sites de reproduction sont sensibles	7
Gîtes	Les observations d'individus dans des gîtes sont sensibles	2
Observations de moins de 6 mois	Les observations datant de moins de 6 mois sont sensibles	2
Colonies	Les observations d'individus en colonies ou à proximité de colonies sont sensibles *	1
Gîtes et observations postérieures à 1902	Les nouvelles observations d'individus dans des gîtes, postérieures aux derniers signalements de 1902, sont sensibles	1
Indices de reproduction et sédentarité	Les observations d'individus sédentaires ou témoignant d'une reproduction sont sensibles	1
Observations de moins de 10 ans	Les observations datant de moins de 10 ans sont sensibles	1
Observations postérieures à 2000	Les nouvelles observations, postérieures aux derniers signalements du début des années 2000, sont sensibles	1
Sédentarité	Les observations d'individus sédentaires sont sensibles	1

* Cas de la roussette : un tampon de 2km est appliqué autour de la colonie

Tableau 5: Liste des critères additionnels de sensibilité d'une donnée

Niveau de sensibilité	Nombre de données	%
Pas de floutage	412 915	92%
Maille 2 km	14 575	3%
Maille 10 km	21 434	5%
Département	0	0%
Pas de diffusion	0	0%
Total	448 924	100%

Tableau 6: Application des critères aux données importées : bilan au 13/05/2020

2.4. Perspectives

A terme, le référentiel de données sensibles doit être complété pour l'ensemble des groupes taxonomiques, au fur et à mesure de la mise en place des pôles thématiques concernés.

Il devra également être complété d'un chapitre sur les **habitats naturels** et l'**inventaire du patrimoine géologique** conformément au guide du MNHN. Sa **révision** est prévue au moins **tous les deux ans**. Elle pourra permettre l'intégration de retours d'expérience suite à la mise en production de Borbonica en 2017.



Annexe 1 : Détail de l'analyse pour la flore vasculaire

Voir PJ.



Annexe 2 : Détail de l'analyse pour les poissons et macro-crustacés d'eau douce

Voir PJ.



Annexe 3 : Liste des taxons aux données potentiellement sensibles

Voir tableau joint.

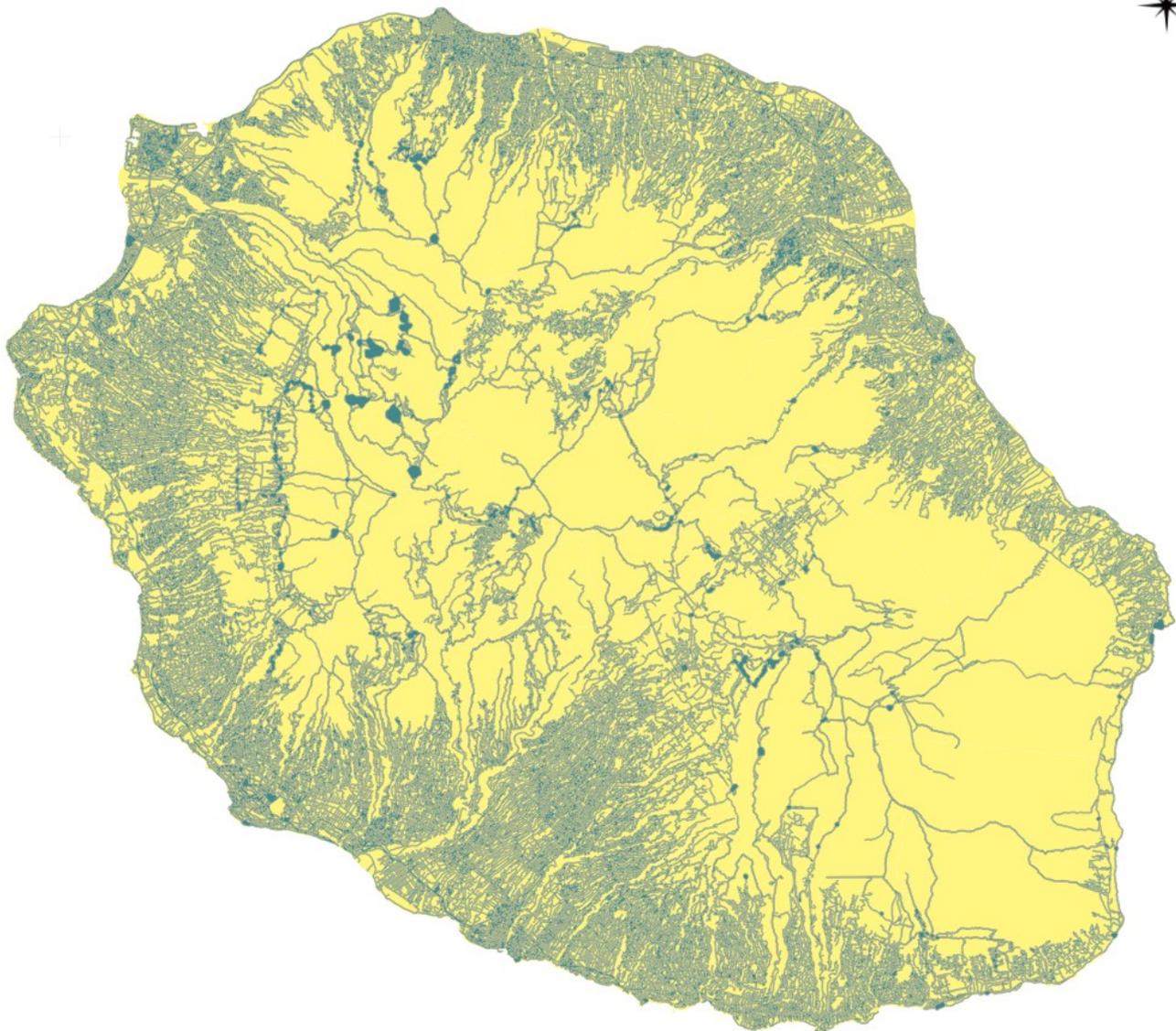


Annexe 4 : Liste des autres taxons examinés (aux données non sensibles)

Voir tableur joint.



Annexe 5 : Carte des lieux de fréquentation du public



Cette carte est utilisée pour attribuer le niveau de sensibilité de certaines espèces de flore vasculaire, sensibles lorsqu'elles sont à proximité de lieux fréquentés par le public. Les distances prises en compte sont les suivantes :

- 25 m d'un sentier de randonnée ou voie de passage
- 100 m d'un lieu d'accueil du public (ex : kiosque, aire d'accueil...)

Les sources utilisées pour établir cette carte sont les suivantes :

1. couches des routes ROUTE.tab de la BD TOPO (version 2.1 – IGN) : "Portion de voie de communication destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne. Le tronçon de route peut être revêtu ou non revêtu (pas de revêtement de surface ou revêtement de surface fortement dégradé)" ;
2. couche de la voirie forestière run_desserte.shp de l'ONF (ONF 01/01/2018) ;
3. couche des sentiers sentier_2017.shp utilisée pour l'application Geotrek par le Parc national (Parc national, 2017).



Annexe 6 : Zones de sensibilité de *Pteropus niger*

Voir couche en PJ (confidentiel).



Annexe 7 : Historique des changements apportés entre les différentes versions du référentiel

Changements entre la version 1.0.0 et la version 1.1.0

Les changements suivants ont été apportés :

Libellé	Détail
Passage à la version 11 de Taxref	Les identifiants de taxon ont été rendus conformes à la version 11 de Taxref. En particulier, de nouveaux synonymes, descendants et ascendants taxonomiques ont été associés aux taxons cités.
Complément des critères de recherche d'indices de nidification	De nouveaux champs sont interrogés (notamment obs_contexte et obs_description). De nouveaux mots clefs sont recherchés dans ces champs (œuf, œuf). Les valeurs 'Coquilles d'oeuf', 'Nid/gîte' et 'Galerie/terrier' sont recherchées dans le champ obs_methode. La syntaxe du script SQL a été allégée.

Changements entre la version 1.1.0 et la version 1.2.0

Les changements suivants ont été apportés :

Libellé	Détail
Intégration des mammifères terrestres non volants, et des poissons et macro-crustacés d'eau douce	Ces « groupes » taxonomiques sont désormais traités par le référentiel de données sensibles.
Complément des critères de recherche d'indices de nidification	Afin de mieux repérer les observations d'indices de nidification et pouvoir flouter les données en conséquence, de nouveaux mots clefs sont recherchés dans les champs obs_contexte et obs_description pour la salangane.

Changements entre la version 1.2.0 et la version 1.3.0

Les changements suivants ont été apportés :

Libellé	Détail
Passage à la version 12 de Taxref	Les identifiants de taxon ont été rendus conformes à la version 12 de Taxref. En particulier, de nouveaux synonymes, descendants et ascendants taxonomiques ont été associés aux taxons cités.
Complément des critères de recherche d'indices de colonies pour les roussettes noires	Afin de mieux repérer les indices de colonies et pouvoir flouter les données en conséquence, une nouvelle couche des zones de sensibilité de <i>Pteropus niger</i> (roussette noire) a été constituée à partir de la localisation des différentes colonies connues au fil du temps. Une donnée est donc sensible si elle a été réalisée à moins de 2km d'une colonie active au moment de l'observation. Elle conserve son statut de sensibilité même si la colonie n'est plus active aujourd'hui.



Changements entre la version 1.3.0 et la version 1.4.0

Les changements suivants ont été apportés :

Libellé	Détail
Définition plus précise de la notion de macro-crustacés	Dans le référentiel, cette notion regroupe les taxons vivant en eau douce des familles suivantes : Atyidés, Palaemonidés, Sesarmidés, Varunidés, Portunidés
Vérification systématique sur les taxons « nouveaux » pour Borbonica	Après l'import d'un nouveau jeu de données, la sensibilité des données relatives à des taxons ne faisant pas encore l'objet d'observations dans Borbonica est discutée avec les têtes de réseau en vue d'un éventuel ajout au référentiel si cette espèce n'a jamais été évaluée dans le cadre du référentiel de sensibilité.
Mise à jour de la couche des zones de sensibilité de <i>Pteropus niger</i>	<i>La couche des zones de sensibilité de <i>Pteropus niger</i> a été mise à jour du fait des nouvelles connaissances disponibles. Ainsi, la couche passe de 5 à 8 zones et les dates de présence sur les zones ont été mises à jour.</i>
Sensibilité des données de tuit tuit	<i>Toutes les données d'observations de tuit tuit (<i>Lalage newtoni</i>) deviennent sensibles alors que seules les données de reproduction l'étaient auparavant. En effet, les localisations de ces sites peuvent être reconstituées à partir des autres types de données, d'autant plus que ces données sont souvent nombreuses et acquises sur fonds public, donc normalement accessibles au plus grand nombre d'après les règles de diffusion de la charte régionale SINP. Il est donc nécessaire de mieux protéger ces informations sensibles.</i>

Les modifications en italique ci-dessus n'ont pas encore été validées par le CSRPN.